

REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.05/06

Jeunes menacés de pauvreté en Suisse : et à Delémont ?

Mme Marie-Anne Rebetez, PS

En préambule, le Conseil communal tient à relever, d'une manière générale, que "le nombre de jeunes de 18 à 25 ans qui affrontent des difficultés graves devient alarmant. Le phénomène est apparu au milieu des années nonante, consécutivement à une évolution économique qui a précarisé la situation des foyers les plus fragiles. Parents sans emploi, à l'assistance, éclatement du noyau familial, difficultés à l'école, rupture d'apprentissage, tous ces éléments se mêlent et se répandent. Ils mettent en péril les perspectives d'avenir de ces grands adolescents, que l'on appelle désormais les JAD, pour jeune adulte en difficulté. L'augmentation continue de leur nombre est le signe qu'il s'agit d'un problème structurel; le chômage ferme les horizons, c'est avant tout lui que l'on accuse. D'autres voix insistent sur le poids de la culture : une partie des jeunes préférerait ne pas travailler plutôt que d'accepter un travail jugé peu gratifiant. Eternel débat" (Repère social, N° 69 de septembre 2005).

Il faut préciser ici que les normes de l'aide sociale prévoient des règles incitatives à l'intégration sociale et professionnelle qui permettent de résister à l'envie ou au désir des jeunes de s'installer "au social".

Pour répondre à la question s'agissant de Delémont, il y a lieu de relever ce qui suit :

- Il y a effectivement augmentation du nombre de jeunes en difficulté à Delémont, les 18 - 25 ans représentant en 2004 94 personnes, 16 % du total des personnes aidées (600) qui représentent 5,4 % de la population. Ces 94 jeunes delémontains représentent le 8,2 % du nombre total de la catégorie; au niveau cantonal, les 18 - 25 ans aidés représentent 198 personnes sur 1'322, 15 % et 2,9 % du nombre total de la catégorie. Dans les communes rurales, ce dernier chiffre est encore plus bas.
- Il convient de noter encore que le chômage des jeunes sortant de formation, et notamment de l'apprentissage, est particulièrement élevé dans le canton du Jura, il tournait autour de 7 % en 2005 (12 % de demandeurs d'emploi). Mais c'est un chômage de relativement courte durée si on le compare à celui des seniors (voir Objectif emploi de mars 2006).
- Les chiffres des jeunes en difficulté, en question plus haut, sont donnés par l'Office fédéral de la statistique, selon les données récoltées par les assistants sociaux des Services sociaux régionaux et le Service cantonal de l'action sociale. Ils sont plus élevés que dans les communes rurales. Il s'agit sûrement d'un phénomène urbain car cette augmentation est constatée aussi dans d'autres villes.
- La question des mesures à prendre pour lutter contre ce nouveau fléau qu'est la pauvreté des jeunes mérite une explication s'agissant des compétences légales d'une commune jurassienne dans les domaines de la formation, du traitement du chômage et de l'occupation des bénéficiaires d'une rente AI et s'agissant aussi de ce qu'il faut entendre par pauvreté !
- S'agissant des compétences, il faut rappeler que les communes n'ont plus de responsabilité dans la gestion du chômage, de l'aide sociale et encore moins de l'AI qui

est une tâche fédérale. Delémont ne peut donc qu'être modeste dans les mesures de luttes préconisées de la compétence essentiellement du Canton.

- Dans le domaine de la formation et du traitement du chômage, il est utile de rappeler, sans vouloir être exhaustif, que le Canton a créé un poste de promoteur de l'apprentissage qui rencontre un certain succès, le Centre de formation à Bassecourt (Espace Formation Emploi) et Déclic, atelier d'entraînement et de motivation qui dépend aussi du Centre de Bassecourt. Toutes ces mesures vont dans le bon sens comme celui de la création d'un fonds pour l'apprentissage. Les jeunes qui n'ont pas le soutien financier de leurs parents ont recours à l'aide sociale qui dispose aussi d'un secteur "insertion" chargé d'aider à trouver une solution de formation ou de travail aux jeunes en difficulté.
- S'agissant de la pauvreté, il faut relever que les étudiants, pendant leurs années d'étude, acceptent d'être au minimum vital voire en-dessous parce qu'ils ont des perspectives d'avenir professionnel et de revenu. Ce qui veut dire que la pauvreté n'est pas qu'un élément matériel. La plus grande pauvreté pour un jeune de 18 à 25 ans, c'est de ne pas avoir de formation ou de ne pas pouvoir en acquérir une, faute de scolarité suffisante. Selon J.-P. Fragnière, professeur à l'Ecole d'études sociales et pédagogiques, une autre définition de la pauvreté, c'est de la considérer comme l'incapacité de faire des projets. C'est le rôle des ORP, des secteurs insertions et du Centre de formation de Bassecourt d'aider les jeunes en difficulté à faire des projets. Enfin, notre système d'aide sociale, dernier filet de sécurité qui repose sur le principe de la sauvegarde de la dignité humaine, ne doit en principe laisser personne sans le minimum vital.
- Dès lors, il faut constater que des moyens de lutte existent. La Commune participe à cette lutte financièrement par la répartition des charges de l'aide sociale, elle offre des possibilités d'apprentissage et de stages, elle offre des possibilités d'emplois auxiliaires dans son administration pour des périodes de 3 à 6 mois voire plus.
- La revue "Repère social" consacre aux jeunes à l'assistance son numéro de septembre 2005. Il relève qu'une minorité croissante de jeunes adultes frappe au guichet social qui essaie d'offrir une aide dynamique. Mais les professionnels de l'action sociale soulignent un manque criant de débouchés.
- Comme l'a relevé Mme Monika Stocker, conseillère municipale, directrice des affaires sociales de la ville de Zurich, actuellement on demande tous les droits pour l'économie privée, quitte à dispenser celle-ci de son devoir social. Il faut espérer que les dirigeants de l'économie seront appelés un jour par les politiques à prendre leur responsabilité pour renforcer la cohésion économique et sociale du pays.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Gilles Froidevaux

Edith Cuttat Gyger